

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

L'an deux mil vingt six

Le : **30 mars 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 mars 2026**

OBJET : D2026-2-2

Composition du CCAS et
élection de ses membres

Présents : BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD Emilie ; GUERIN S ; HIMMONET P-V ; JOUANNET J ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VANNIER S ; VERRIERE M ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : SOULARD D à MOREAU J ; MOREAU Emeline à FORESTIER-BRUN F

Secrétaire de séance : Fabien GERACI

Dans le délai de deux mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal procède pour la durée du mandat, à l'élection des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Avant de procéder à cette élection, le Conseil Municipal doit fixer la composition du Conseil d'Administration. Il doit être obligatoirement composé de :

- 4 à 8 membres élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers municipaux,
- 4 à 8 membres nommés par Monsieur le Maire parmi des associations listées par le code de l'action sociale et de la famille.

Le nombre des membres élus doit être égal à celui des membres nommés.

Monsieur le Maire est le Président de droit du CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- fixe le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au CCAS à 8
- fixe le nombre de membres nommés par le Maire parmi des associations listées par le code de l'action sociale et de la famille à 8
- élit la liste des membres élus siégeant au conseil d'administration du CCAS composée de : **Jean-Pierre NARDOU, Laure BOURGADE, Magali CORNELIUS, Florence THOS, Laure VRIET, Emilie GOYAUD, Sandrine GUERIN et Marine VERRIERE.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 31 mars

Pour copie conforme :

En Mairie, le 31 mars 2026

Le Maire,

Michel BUISSON